



DEC210446DR13

Décision portant délégation de signature à **Mme Delphine MURIAUX**, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU de l'unité UAR3725 intitulée **Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse**

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité *UAR3725* Intitulée Centre d'Etudes des Maladies Infectieuses et Pharmacologie Anti-Infectieuse dont la directrice est Mme Delphine MURIAUX.

DECIDE :

Article 1^e

Délégation est donnée à **Mme Christine CHABLE-BESSIA IR2**, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 Janvier 2021**

La directrice de l'Unité

Delphine MURIAUX

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.